



DEMANDE DE COMMUNICATION DOSSIER MEDICAL

M., Mme, Mlle (nom de famille suivi du nom marital, s'il y a lieu) :

Demeurant :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Date de naissance : Téléphone :

Demande la communication du dossier patient en tant que :

Patient

Représentant légal (père, mère, tuteur) de : (nom, prénom)

Ayant droit de : (nom, prénom, nom de jeune fille)

Né(e) le Décédé (e) le

Qualité d'ayant droit :

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous seront communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessous

Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre :

- une copie de votre carte d'identité, passeport ou permis de conduire
- les pièces justifiant de votre qualité d'ayant droit (copie d'extrait d'acte de naissance, acte notarié...)
- une copie du livret de famille ou copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance pour les parents
- une copie de l'ordonnance du juge des tutelles
- une copie de l'acte de décès du patient

Date(s) d'hospitalisation (minimum mois et année) :

Praticien :

Intégralité de mon dossier médical

Si vous ne souhaitez pas obtenir l'intégralité de votre dossier médical, merci de cocher ci-dessous les pièces nécessaires à votre demande :

- Compte-rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu opératoire
- Dossier infirmier
- Dossier d'anesthésie
- Résultats d'examens, précisez lesquels :

MODE DE COMMUNICATION

- Consultation sur place (un accompagnement médical peut vous être proposé)
- Envoi des copies à mon domicile
- Remise de copies en main propre
- Envoi de copies à un médecin de votre choix, précisez :

Nom, adresse :

Remise de copies (coût forfaitaire de 25 euros)

A,

Le / / 20

SIGNATURE :

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez obtenir communication de votre dossier médical. Afin de répondre dans les meilleures conditions à votre requête, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les quelques démarches à suivre.

1 – FORMALITE DE LA DEMANDE

Vous devez :

- Faire une demande écrite via ce formulaire,
- L'adresser à *Mme Sandrine FESSELET- Assistante de Direction/RéAQ, par courrier ou à l'adresse mail suivante : sfesselet@clinique-miotte.fr*
- Préciser dans la demande votre période d'hospitalisation (minimum mois et année) ainsi que le médecin responsable de votre prise en charge,
- Préciser dans la demande si vous consulterez le dossier sur place (dans ce cas, il faudra prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de Direction 03.84.55.53.68) ou si vous désirez recevoir les copies des documents à votre domicile (dans ce cas, il faudra mentionner de façon précise votre adresse) ou par l'intermédiaire du médecin de votre choix.

A défaut de précision de votre part quant aux modalités d'accès, l'établissement considérera, dans votre intérêt, que l'accès au dossier médical s'effectuera par envoi simple à l'adresse que vous nous aurez indiquée.

① Le coût financier de l'envoi et la copie des documents sera à la charge du demandeur soit un montant forfaitaire de 25 €.

2 – DOCUMENT A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Un chèque de 25 € (à l'ordre de la S.A.S. HOPITAL PRIVE DE LA MIOTTE) ou en espèces

3 – DELAIS DE COMMUNICATION

Le demandeur obtiendra communication des informations au plus tard dans un délai de huit jours à compter de la date de réception de sa demande ou, sous 2 mois si les informations demandées ont plus de 5 ans.

Dans tous les cas, il y a un délai de réflexion incompressible de 48 h avant la transmission des documents.

ATTENTION : Il est nécessaire de préserver la confidentialité des informations contenues dans votre dossier médical vis-à-vis des tiers (famille et entourage, assureurs, employeurs, etc.) : il vous appartient d'être vigilant quant aux risques d'un usage non maîtrisé, notamment du fait de la sollicitation de tiers, des données de santé qui vous concernent.

ATTENTION : Des difficultés d'interprétation de ces informations sont possibles.

Il est vivement recommandé d'accéder à ces informations à l'occasion d'une consultation médicale que la clinique et les professionnels de santé s'offrent d'organiser.

Vous pourrez également profiter de cette consultation en présence d'une tierce personne (entourage, médecin ou milieu associatif) et bénéficier d'un suivi ou soutien psychologique.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Roland JOUVE
Directeur

